



# Compte rendu du Conseil Communautaire Serein et Armance

Jeudi 25 janvier 2024



## ORDRE DU JOUR :

---

1. Présentation du rapport d'activités 2023 – Office de tourisme serein et armance .....3
2. Approbation du compte rendu du 14 décembre 2023 ..... 11
3. Informations du Président..... 11
4. Développement économique -tourisme – Office de tourisme – budget 2024..... 14
5. Environnement déchets – convention avec éco organisme – CITEO..... 16
6. Ressources internes – ressources humaines – modification tableau des effectifs ..... 19
7. Ressources internes – budget – autorisation d'engagement des crédits  
d'investissement .....20
8. Ressources internes – budget – débat d'orientation budgétaire 2024.....21
9. Questions diverses .....32

Le vingt-cinq janvier deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle Daullé sise rue des Frères Chignardet à SAINT-FLORENTIN, sous la présidence de Monsieur DELOT Yves, Président, pour la tenue d'une séance ordinaire à la suite de la convocation qui lui a été faite le 18 janvier 2024 dans les formes et délais légaux.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames BOUROTTE - BUCINA – DELOT M. - DEROUELLE – GUILLOT - SCHWENTER – SEUVRE

Messieurs BAILLET - BLANCHET – BOUCHERON – CHEVALIER – CORNIOT – COURSIMAULT – CYGANCKO (suppléant de Mr GUINET-BAUDIN), DELAGNEAU D. – DELAGNEAU G. – DELAGNEAU J. L - FERRAG – FOURNIER – FOURREY – GAILLOT S. — HARIOT - HENRY – JUSSOT – LAVANTUREUX (suppléant de Mr MATIVET) – MAILLARD – MORLE – MORINIERE – PARIGOT - PORCHER – QUERET - QUOIRIN – TIRARD.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Messieurs BLAUVAC, LE PRUN, ROUSSELLE, et Mesdames BERRICHI, DELCROIX, ETIENNE lesquels avaient donné respectivement pouvoir de voter respectivement en leur nom à Messieurs DELOT, QUERET, PORCHER, COURSIMAULT, CORNIOT, Madame SEUVRE

Madame DE BRUIN

Messieurs CARRA, GAILLOT M.

ÉTAIENT ABSENTS :

Madame TISON, Messieurs BIOT, CLERIN, DELAVAUULT, RAMON

SECRÉTAIRES de SÉANCE : Monsieur FOURNIER et Monsieur HARIOT

**M. LE PRÉSIDENT** : Mesdames et Messieurs, bonsoir. Le quorum est atteint, je peux donc ouvrir la séance. Je vous remercie.

Je passe la parole à Carole FOURNIER et à Emmanuel BOURSAULT pour la présentation du rapport d'activité de l'Office de Tourisme.

## **1. PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023 – OFFICE DE TOURISME SEREIN ET ARMANCE**

**M. Emmanuel BOURSAULT** : Comme chaque année, avec Carole, nous vous présentons le bilan de l'année 2023 et les perspectives 2024 pour l'Office de tourisme. Cette présentation précède le rapport concernant le budget 2024 de l'Office de Tourisme. Cela vous permet de comprendre le vote du budget ensuite.

Cette présentation sera faite à deux voix avec Carole qui est l'opérationnel sur le terrain.

**Mme Carole FOURNIER** : En 2023, l'Office de tourisme a retrouvé un fonctionnement ordinaire avec les accueils hors les murs et 40 accueils sur les manifestations locales. Pour nous, c'est une bonne chose pour toucher la population locale et lui transmettre toutes les informations sur les randonnées pédestres ainsi que tout ce qui est événementiel.

Nous assurons un accueil régulier en saison le samedi matin en alternance à Mont-Saint-Sulpice et à Seignelay. En revanche, lors de ces accueils, nous avons touché peu de public, mais celui-ci est intéressé pour découvrir le territoire, public que nous avons retrouvé sur les manifestations. L'objectif n'est pas de toucher beaucoup de monde, mais de toucher un public intéressé par le territoire.

Les accueils hors les murs nous permettent de rencontrer les associations ainsi que les professionnels et les prestataires.

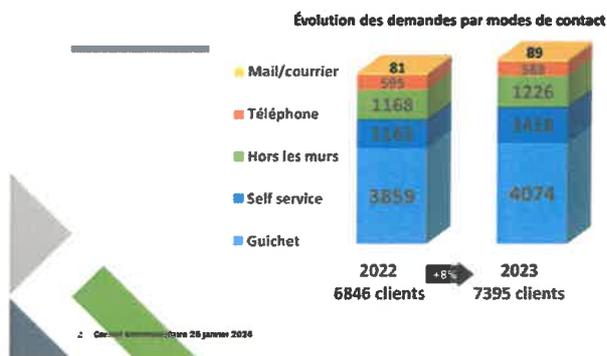
Par ailleurs, nous avons toujours le Bureau d'Information Touristique qui est ouvert toute l'année à Saint-Florentin, cependant les horaires sont adaptés en saison à savoir 5 jours/semaine en hiver, 7 jours/semaine en haute saison. Nous avons également une boutique de produits Terroir et Artisanat local. Le service billetterie SNCF fonctionne bien, nous avons même des résidents de l'Aube qui viennent acheter des billets à Saint-Florentin.

**M. Emmanuel BOURSAULT** : La vente de billets SNCF est très chronophage. M. le Président nous a demandé de renégocier la commission que SNCF nous verse. Elle est actuellement à 4 %. Nous vendons tous les billets de train, y compris les billets TGV. La gestion est beaucoup plus longue.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je n'ai pas l'habitude d'un travail gratuit.

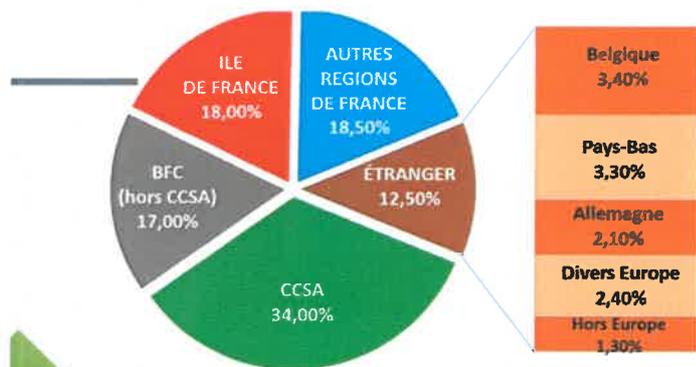
**Mme Carole FOURNIER** : Cette *slide* 4 présente les fréquentations.

Évolution des demandes par modes de contact en 2023



On constate une progression sur le taux des accueils physiques.

Slide 5 : Provenances géographiques des visiteurs sur les accueils physiques



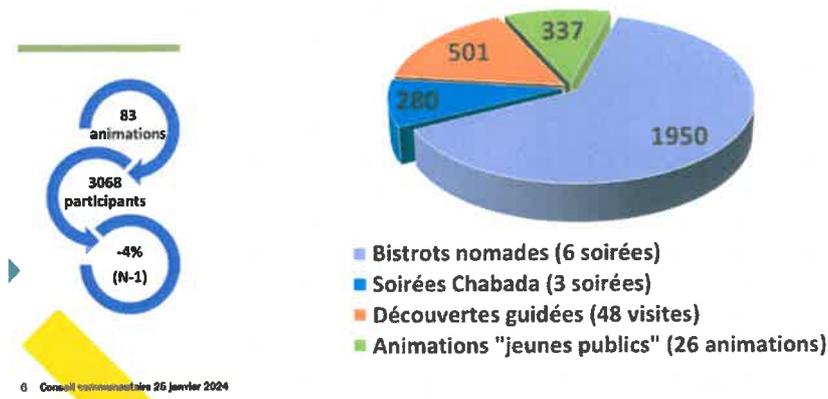
En résumé : Légère progression des touristes étrangers malgré le recul des Britanniques

Peu de surprises concernant les origines géographiques des visiteurs bien que l'on constate un retour des touristes étrangers. Cependant, les touristes Britanniques qui étaient les premiers en matière de clientèle touristique étrangère du territoire sont maintenant dans la catégorie « divers Europe ». Cette clientèle ne représente que 1 % de la fréquentation.

**M. Emmanuel BOURSAULT** : Cela a une incidence sur l'activité navigation puisque c'étaient les Anglo-saxons qui naviguaient le plus.

**Mme Carole FOURNIER** : Les Suisses également naviguaient beaucoup. La base fluviale de Brienon-sur-Armançon était fréquentée par les touristes Suisses. Cette clientèle est maintenant comptabilisée dans « divers Europe ».

Slide 6 : Fréquentation des animations en 2023



**Mme Carole FOURNIER :** Nous avons constaté une légère baisse de la fréquentation bien que l'animation « Bistrot Nomades » attire toujours autant, cependant en baisse à cause de la météo. Il convient de noter une légère baisse de fréquentation lors des journées du patrimoine. Le taux d'ensemble reste cependant correct.

**M. Emmanuel BOURSAULT :** Étant donné que les intempéries pendant l'été étaient rares ces dernières années, les communes n'avaient pas donc pas pris l'habitude de réfléchir à une solution de repli comme à Chemilly-sur-Yonne, par exemple.

Une solution a été vite trouvée à Sormery avec la mise à disposition d'une salle des fêtes. Nous invitons les communes à se doter de barnums afin d'éviter les difficultés de météo.

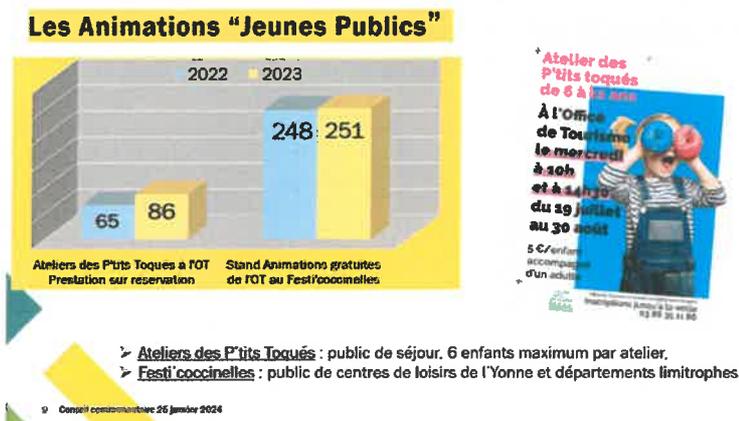
Slide 7 : Bistrot nomades

**Mme Carole FOURNIER :** Les Bistrot Nomades sont des soirées festives et dansantes en plein air. Ils ont eu lieu en 2023 à Saint-Florentin, Chemilly-sur-Yonne, Beugnon, Percey, Lasson, Vergigny, au cours desquels 1 950 personnes ont participé. Les communes souhaitent les Bistrot Nomades tous les ans, cependant, il convient de proposer cette animation à d'autres sur le territoire.

Slide 8 : Soirées « Chabada » 2023

**Mme Carole FOURNIER :** Il s'agit ici d'un nouveau concept qui répond à un public qui souhaitait écouter de la musique au cours d'un repas. Nous travaillons en partenariat avec un professionnel du territoire. Nous aurions espéré toucher davantage de publics pour le concert après le repas. Ce concept reste encore à développer.

Slide 9 : Animations « jeunes publics »



**Mme Carole FOURNIER** : Ces animations ont souvent lieu à l'Office de Tourisme.

**M. Emmanuel BOURSAULT** : Avec l'animation Festi'cocinelles, on atteint la limite de ce qu'est la promotion touristique. C'est un public de centres de loisirs que l'on ne reverra pas.

Slide 10 : Découvertes guidées en Serein et Armance



**Mme Carole FOURNIER** : Toutes les visites sont gratuites, sauf les visites en bleu et vert, lesquelles sont en progression de 50 %.

Slide 11 : Communication touristique : les nouveautés

**Refonte**  
**du site internet**  
[www.serein-armance.fr](http://www.serein-armance.fr)





**Création d'un groupe public Facebook :**  
Plusieurs publications hebdomadaires par les organisateurs d'événements en Serein et Armance

**Mme Carole FOURNIER** : Dès que des événements sont programmés dans vos communes, je vous invite à les partager dans le groupe Facebook.

**M. Emmanuel BOURSAULT** : Ce groupe a été créé pour répondre aux demandes des associations qui souhaitent que l'on communique sur leurs manifestations.

Slide 12 : Les actions mutualisées avec Yonne Tourisme

**Les actions mutualisées avec Yonne Tourisme**

- Campagne Facebook sur la thématique « Slow Tourisme »
- Promotion touristique dans le magazine « Va et Vient »
- Participation à des événements départementaux
  - Foire de Sens
  - Bouchons de Joigny
  - Marathon de Chablis



**Mme Carole FOURNIER** : Depuis deux ou trois ans, Yonne Tourisme sollicite les Offices de Tourisme pour mettre en place des actions mutualisées, et ce, à coût partagé. S'agissant de la campagne Facebook « Slow Tourisme », nous essayons de mettre en lumière un lieu différent du territoire tous les mois.

**M. Emmanuel BOURSAULT** : Le magazine « Va et Vient » est un support très complet au rayonnement assez large sur le territoire bourguignon.

Nous avons constaté que la fréquentation du « Marathon de Chablis » avait une visée essentiellement sportive et non touristique. En 2024, nous n'organiserons pas ce genre de manifestation. Elle mobilise du personnel inutilement.

**Slide 13 : Partenariat avec le service « Groupes » de Yonne réservation (service commercialisation de Yonne Tourisme)**



**Slide 15 : Perspectives 2024 : évolution des accueils physiques**



- Continuité des **Accueil hors les murs** sur les principaux événements du territoire sur invitation des organisateurs,
- Reprise de l'accueil à la capitainerie du **port de plaisance communautaire** :  
Évolution de l'activité avec services aux cyclotouristes, promeneurs...  
"Relais d'information touristique"(RIT) saisonnier,
- Adaptation des jours et horaires d'accueil du **Bureau d'Information Touristique (BIT)** en centre-ville de Saint-Florentin (réduction en saison)

**M. Emmanuel BOURSAULT** : La principale évolution porte sur le départ au 1<sup>er</sup> avril de notre gestionnaire du port. Vous n'ignorez pas que la navigation sur le canal de Bourgogne devient de plus en plus compliquée (manque d'eau, présence d'algues), cela a déclenché la fermeture de la base fluviale de Briennon. De ce fait, ce que nous avons imaginé au départ avec l'accroissement de l'activité ne peut plus être maintenu. Du fait du ralentissement de la navigation, nous envisageons d'optimiser le site.

En effet, le site sera au croisement de deux voies de circulation à savoir le canal de Bourgogne et la future liaison avec Troyes. Nous avons constaté un accroissement sensible des fréquentations des cyclotouristes. L'idée est que l'équipe de l'Office de tourisme puisse assurer l'accueil et développer l'information touristique. La capitainerie actuelle destinée aux plaisanciers pourrait être davantage tournée vers le tourisme en créant un « Relais d'information touristique » en saison en adaptant les jours et horaires d'ouverture afin d'éviter que deux sites soient ouverts en même temps.

Le projet est d'équiper le port pour les vélos (recharges électriques, petites réparations, aires pour se garer) et de trouver des modes de sécurisation pour les vélos.

## Slide 16 : Accueil et information

BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE À SAINT-FLORENTIN / PORT DE SAINT FLORENTIN

- **Haute saison - d'avril à octobre** : 7 J / 7 en alternance entre site du centre ville et le port
- **Basse saison - de novembre à mars** : 5 J/7
- En saison intermédiaire et basse saison, ouverture exceptionnelle les dimanches et jours fériés (grands évènements)

ACCUEIL HORS LES MURS EN SEREIN ET ARMANCE

- **D'avril à octobre**
  - Sur les manifestations du territoire (selon la programmation événementielle)
- **Hors saison**
  - Sur les grands évènements (sur sollicitation des organisateurs)



16 Conseil communautaire 25 janvier 2024

## Slide 17 : animations/découvertes en lien avec le territoire

- **Circuits véhiculés à destination des particuliers**
  - Dans les pas de Joséphine Baker
  - Saint-Florentin sous l'occupation : en lien avec les 80 ans de la libération du territoire (1944-2024)
- **Animations guidées lors d'événements nationaux**
  - Journée du Patrimoine de Pays & des Moulins : 22 juin 2024
  - Journées Européennes du Patrimoine : 21 et 22 septembre 2024
- **Visites guidées de l'église de Saint-Florentin**
- **Visites guidées pour groupes**
  - sur réservation directe à l'Office de Tourisme
  - partenariat avec le service Yonne réservation de Yonne Tourisme



**Mme Carole FOURNIER** : Nous essayons de renouveler les thématiques, car le public est essentiellement Icaunais. Les visites guidées pour les groupes ne sont pas gérées systématiquement par l'Office de Tourisme. Chaque site organise sa propre visite et refacture sa prestation à l'Yonne Tourisme qui reverse.

## Slide 18 : Animations musicales

**Les Bistrotts Nomades** : 6 soirées de 19h30 à 22h30 en juillet et août

- Dans un espace public en partenariat avec la commune hôte
- Les vendredis 19/07 - 26/07 - 02/08 - 09/08 - 16/08 - 23/08
- Appel à candidature aux communes envoyées le 20/01, clôture des inscriptions le 17/02, programmation en mars

**Les Soirées Chabada** : 3 soirées de 21h à 23h en juillet et août

- Dans un café/Bistrot/resto en partenariat avec la commune hôte,
- Dates prévisionnelles : les jeudis 25/07 - 08/08 - 22/08
- Appel à candidature aux communes début février, clôture des inscriptions fin février, programmation en mars

## Slide 19 : Animations jeunes publics

### Ateliers des P'tits Toqués

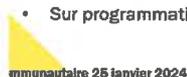
- Dans les locaux de l'Office de Tourisme sur inscription
- Les mardis à 14h30 : vacances scolaires (zones A-B-C)
- Tarif : 5€ / enfant

### Participation à la Family Week

- Événement Yonne Tourisme
- à la Grange de Beauvais à Venouse
- Samedi 23 et dimanche 24 mars 2024

### Animations guidées thématiques pour scolaires

- Sur programmation de novembre à mars



Communautaire 25 janvier 2024



**M. Emmanuel BOURSAULT** : La Family Week nous impose le thème. Cette année, ce sont les JO. Cela demande une certaine créativité pour répondre au cahier des charges, à savoir un événement en lien avec le tourisme, l'histoire, le sport et notre territoire.

**Mme Carole FOURNIER** : Pour continuer les animations, nous devons être labellisés "Familles de l'Yonne".

Pour 2024, nous avons décidé d'abandonner complètement l'animation « Festi'cocinelles », beaucoup trop chronophage. La thématique arrive très tard.

## Slide 20 : Communication 2024 : les nouveautés.



- Application "MaRando" : en partenariat avec la FFRP89, numérisation sur le terrain des circuits de randonnées créés par la CCSA pour une publication sur "MaRando"
- Dépliant-carte touristique "Prendre le temps en Serein et Armance" présentant les activités ouvertes au public
- Brochure "Le slow tourisme dans l'Yonne" en partenariat avec Yonne Tourisme
- Guide "Vélibook" en partenariat avec les Offices de Tourisme du linéaire du canal de Bourgogne (réflexion à une communication mutualisée sur le canal de Bourgogne)

**M. Emmanuel BOURSAULT** : Tout le monde n'utilise pas son téléphone portable pour obtenir l'information, les touristes accueillis en Office de Tourisme souhaitent avoir le support papier.

Il y a un enjeu sur le canal de Bourgogne, à savoir la présence d'une ligne de chemin de fer parallèle. Souvent, les cyclotouristes partent de Dijon, passent par notre territoire et, à Migennes, ils reprennent le train pour revenir à Dijon. Cette proximité des gares tout le long de l'itinéraire est un atout important. Cela constitue une offre complémentaire.

**Mme Carole FOURNIER** : Grâce aux beaux week-ends de fin de saison, des cyclotouristes Franciliens sont venus jusqu'à Meursault et ont repris le train à Montbard. Cette clientèle est, en termes d'économie, la plus intéressante (restaurants, hôtels, etc.).

**M. Sylvain QUOIRIN** : Qui a inventé les termes « *slow tourisme, Vélibook* » ?

**M. Emmanuel BOURSAULT** : Il s'agit d'une tendance post covid.

**M. Sylvain QUOIRIN** : Nous sommes en Bourgogne et l'on n'a pas besoin de se faire polluer par de tels termes, c'est ridicule. Je ne sais pas ce que signifie « Vélibook » ? On a des problèmes de français, de langage, d'orthographe et nous, les responsables, on véhicule ce genre de chose. Je suis contre.

**M. Thierry CORNIAUD** : En termes de tourisme, on s'adresse à une clientèle internationale.

**M. Gérard DELAGNEAU** : Merci de cette organisation. À Sormery, nous sommes demandeurs de l'animation Chabada.

**M. Emmanuel BOURSAULT** : L'idée est de tourner entre les communes.

## 2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 14 DÉCEMBRE 2023

**M. LE PRÉSIDENT** : Y a-t-il des observations sur ce compte rendu ?

**Le compte rendu du 14 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.**

## 3. INFORMATIONS DU PRÉSIDENT

### ⇒ AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

#### ➤ Voirie

#### ● Entretien de voirie :

- 🚧 Réunion avec les communes le vendredi 16 février 2024 – 9 h 00 – Espace Champlandry

Les rencontres de finalisation entre les communes et notre maître d'œuvre Terr & Am, auront lieu :

- Matinée du 19 février 2024
- Journée du 21 février 2024
- Matinée du 22 février 2024

🚧 Lancement consultation : début mars 2024

🚧 Objectif de notification du marché : mi-avril 2024

**M. Emmanuel BOURSAULT** : Deux rendez-vous sont prévus. D'une part, la rencontre du 16 février, comme chaque année, pour la voirie. Les communes ont fait remonter un certain nombre de choses par l'intermédiaire de Serge GAILLOT. D'autre part, les dates des 19, 21 et 26 février pour que nous puissions lancer le plus rapidement

possible la consultation. Les coordonnées de M. BENARD du cabinet Terr & Am sont à votre disposition.

**M. LE PRÉSIDENT** : M. BENARD doit établir le cahier des charges rapidement et lancer la consultation auprès des entreprises ensuite. Si un maire ne peut pas être présent, il envoie un adjoint. Il est nécessaire de tenir les dates pour pouvoir lancer l'appel d'offres afin que les travaux soient terminés sur l'année.

**M. Emmanuel BOURSAULT** : Le marché doit être notifié à la mi-avril.

**M. LE PRÉSIDENT** : S'agissant de la signalisation horizontale, le marché est lancé depuis le 25 janvier 2024 avec retour des offres le 22 février 2024. Objectif de notification : fin mars 2024.

### ➤ **Mobilité**

- 📍 Réunions de travail sur le schéma directeur cyclable
  - Pôle Saint-Florentin : mercredi 14 février 2024 – 9 h 00 – Espace Champlandry (Saint-Florentin) ;
  - Pôle Briennon-sur-Armançon : mercredi 14 février 2024 – 14 h 00 – salle du conseil municipal (Briennon-sur-Armançon)
  - Pôle Héry/Seignelay : jeudi 15 février – 9 h 00 – Salle des fêtes (Seignelay)

Pour mémoire, le schéma directeur vise à :

- Définir les axes structurants à développer pour la mobilité cyclable sur notre territoire
- Arrêter des actions d'animation en lien avec la mobilité cyclable.

### ⇒ **ENVIRONNEMENT**

#### ➤ **SPANC**

Relance fin janvier 2024 du marché de prestation pour l'accompagnement technique du Service Public d'Assainissement Non Collectif sur la base sur 4 ans de :

- 250 diagnostics initiaux (non réalisés du fait des propriétaires) ;
- 250 diagnostics lors de mutations foncières ;
- 130 contrôles de conception ;
- 1900 contrôles de bon fonctionnement.

**M. LE PRÉSIDENT** : Faites-nous savoir si vous constatez dans vos communes des maisons totalement inhabitées afin de les rayer de nos listes de SPANC.

**M. Emmanuel BOURSAULT** : Je vous rappelle les trois dates pour les études préalables au transfert de compétences :

- 5 février 2024 – 14 h 30 – Conférence des maires + présidents de syndicats : Schémas directeurs eau potable et assainissement collectif (schémas transmis 1 semaine avant la conférence)

- 7 mars 2024 – 14 h 30 – Conférence des maires + présidents de syndicats : volets juridiques, ressources humaines et aspects financiers
- 25 avril 2024 – 14 h 30 - Conférence des maires + présidents de syndicats : propositions de scénarios.

**M. LE PRÉSIDENT** : 85 M€ seraient nécessaires pour renouveler tous nos réseaux.

➤ **PCAET**

À la suite de la journée du 9 novembre 2023, le prestataire nous a retourné des perspectives de stratégie d'action

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- Modification des modes de production et de consommation d'énergie ;
- Réduction de la pollution de l'air ;

Qui se décline en ensemble d'actions :

- Agriculture et forêts,
- Attractivité du territoire et industrie,
- Mobilités et habitants.

Nous travaillons actuellement avec le cabinet, sur une proposition de programme d'actions détaillées. Ce dernier sera transmis à tous les maires et communes du territoire mi-février 2024,

Une réunion de travail avec tous les maires sur ce programme d'action est d'ores et déjà prévue le **5 mars 2024 – 14 h 30** – Espace Champlandry.

Derrière cette rencontre, le calendrier prévisionnel est le suivant :

- Approbation du projet de PCAET par le Conseil Communautaire en mai/juin 2024,
- Juin-septembre 2024
  - Consultation du préfet de Région et autres structures publiques associées
  - Consultation grand public en ligne.

Approbation définitive du PCAET par le Conseil Communautaire : octobre/novembre

➤ **ENVIRONNEMENT**

Cadastre solaire

Le territoire communautaire est désormais accessible sur la plateforme à l'adresse suivante : <https://sdey89.cadastre-solaire.fr/>

Pour mémoire, le cadastre solaire est une plateforme sur laquelle, bâtiment par bâtiment, il est possible d'identifier le potentiel d'énergie solaire mobilisable sur des toitures et de bénéficier d'une première simulation de l'intérêt ou non de réaliser une opération de déploiement de panneaux solaires pour des particuliers ou entreprises.

La plateforme renvoie également vers d'autres conseils (ADIL, CAUE...) pour des questions plus précises. Elle prévient également s'il y a des contraintes, notamment « monuments historiques ».

Nous vous invitons donc à rajouter ce lien sur votre site internet et d'en faire la promotion via vos réseaux sociaux et autres applications du type « panneau Pocket » « city komi », affichage numérique, etc., ou via des dépliants.

➤ **SERVICE À LA POPULATION**

Maison de santé Héry Seignelay



Réunion architecte –  
professionnels => 18/01/24  
a permis de retravailler le  
plan interne de la maison de  
santé

#### 4. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE -TOURISME – OFFICE DE TOURISME – BUDGET 2024

**M. Michel FOURREY** : Nous vous présentons aujourd'hui le budget de « l'Office de tourisme Serein et Armance ». Celui-ci a été élaboré et présenté lors du comité directeur de l'Office le 15 janvier 2024 et il vous appartient de le voter ce soir.

Vous connaissez les missions de l'EPIC : l'accueil et l'information touristique, l'animation *via* les « Bistros Nomades » et les soirées « Chabada », dont le succès se confirme chaque année, la participation aux manifestations dans les communes et la commercialisation des produits du terroir, d'artisanat local et de la billetterie, dont celui de la SNCF.

Je vous rappelle que l'Office bénéficie en direct du versement de la taxe de séjour qui finance en partie ces animations. Il est à remarquer que celle-ci augmente chaque année, grâce au versement en direct des plateformes de réservations. (Prévu 25 000 €, réel 42 192 €).

La principale évolution concernant les missions de l'Office sera d'assurer la gestion de l'accueil du port de Saint-Florentin.

En effet, notre gestionnaire quitte son poste au 1<sup>er</sup> avril prochain et nous constatons une forte baisse de navigation due au manque d'eau et à l'incapacité de VNF d'entretenir correctement cet espace, diminuant de fait le travail de cet agent.

Néanmoins, nous constatons un accroissement significatif de la fréquentation des cyclistes sur le canal et la perspective de la réalisation du vélo voie Troyes/Saint-Florentin en fera, nous l'espérons, un carrefour très actif de notre territoire.

De plus, la libération du logement de fonction du Capitaine du port pourrait permettre à la Communauté de Communes de le proposer en gîte et d'assurer ainsi des rentrées supplémentaires.

L'équilibre de ce budget est basé, comme chaque année, sur une participation financière de notre établissement fixée à 135 000 €. Il est à noter que celle-ci couvre l'essentiel du poste ressources humaines.

Au vu de ces éléments, je vous propose de valider ce budget de l'EPIC Office de Tourisme Serein et Armance pour l'année 2024, tel qu'il vous a été proposé en annexe, et enfin d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

**M. LE PRÉSIDENT** : La Communauté de Communes verse 135 000 €, l'année dernière 130 000 €. 5 000 € ont été rajoutés. Les taxes de séjour sont perçues régulièrement. Elles permettent de bien financer ce qui est nécessaire.

**M. Kamel FERRAG** : Je m'interroge sur la nouvelle mission de l'Office, à savoir la gestion du port. Ne devrait-on pas mettre en place plusieurs budgets ? Un budget Office de Tourisme qui gère le port, un budget port qui est inactif depuis 3 ou 4 ans.

**M. LE PRÉSIDENT** : Aujourd'hui, nous devons gérer 9 budgets. Vous en voulez un 10<sup>ème</sup> ?

**M. Kamel FERRAG** : Le port ne fonctionne pas...

**M. LE PRÉSIDENT** : Ce que vous dites est faux. Le budget du port est équilibré. Il n'est pas alimenté par le budget général. Les locations équilibrent largement le budget. Le port n'est pas déficitaire, au contraire. On constate un excédent de 80 000 € sur les investissements. On ne peut pas repasser les excédents d'investissement dans le budget de fonctionnement.

**M. Emmanuel BOURSAULT** : Il s'agit d'une mise à disposition de personnel de l'Office de Tourisme pour le port. Le budget du port est complètement opérationnel. Il y avait déjà des dépenses de personnel affecté. Il n'y a pas plus de dépenses au port qu'il n'y en avait auparavant.

**M. LE PRÉSIDENT** : Le budget du port paiera le personnel qui l'utilise.

**M. Emmanuel BOURSAULT** : Une part des 135 000 € est liée à la mise à disposition du personnel.

Pour l'année 2024, le budget de l'Office de Tourisme s'établirait comme suit :

Fonctionnement Dépenses		Fonctionnement Recettes	
011 - Charges à caractère général	72 600,00 €	013 - Atténuation de charges	963,40 €
012 - Charges de personnel	136 600,00 €	70 - Produits des services et ventes	41 600,00 €
65 - Autres charges	315,88 €	74 - Dotations	135 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles	0,00 €	75 - Autres produits de gestion	30 438,03 €
68 - Amortissement et provisions	17 484,12 €	002 - Report N-1	18 998,57 €
<b>Total</b>	<b>227 000,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>227 000,00 €</b>
Investissement Dépenses		Investissement Recettes	
218 - matériels de bureau	5 000,00 €	001 - Excédent reporté	58 182,62 €
		15 - Provisions	16 000,00 €
		28 - Amortissement	1 484,12 €
<b>Total</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>75 666,74 €</b>

**N° 01/2024 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – TOURISME – EPIC « OFFICE DE TOURISME SEREIN ET ARMANCE » - BUDGET 2024**

*Vu le Code général des collectivités territoriales ;*

*Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCL/2018/2105 en date du 19 novembre 2018 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Serein et Armance ;*

*Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 octobre 2019 approuvant, d'une part, la création d'un EPIC Office de Tourisme et d'autre part ses statuts ;*

*Vu les statuts de l'EPIC Office de Tourisme.*

*Considérant la nécessité pour l'EPIC de disposer d'un budget pour fonctionner,*

*Considérant l'obligation qui est faite à l'EPIC d'obtenir l'aval de sa collectivité ou établissement de rattachement en ce qui concerne son budget annuel,*

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 1 abstention (M. FERRAG) et 39 voix pour :*

● **VALIDE** le projet de budget de l'EPIC Office de Tourisme SEREIN ET ARMANCE pour l'année 2024 tel que joint en annexe 1

● **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération,

● **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2024.

## **5. ENVIRONNEMENT DÉCHETS – CONVENTION AVEC ECO ORGANISME – CITEO**

**M. Dominique DELAGNEAU** : Tout au long de 2023, vous avez eu à vous prononcer sur les nouvelles modalités de conventions avec les éco organismes financeurs ou de repreneurs de déchets une fois collectés par nos soins.

Nous n'avions pas encore eu l'occasion de nous prononcer sur le principal acteur du domaine à savoir CITEO qui assure le cadre des actions en lien avec la « responsabilité Élargie du Producteur » ou filière REP. C'est notre principal accompagnateur financier. Jusqu'au 31 décembre 2023, nous étions liés, par une convention, à cet organisme en vertu du barème dit « F ».

CITEO devait nous proposer un nouveau barème dit « G » à l'automne 2023, ce dernier devant courir sur les années à venir. Or, toutes les modalités de ce barème G ne sont pas arrêtées aujourd'hui. C'est pourquoi CITEO nous propose de signer un avenant pour l'année 2024. Les soutiens de CITEO portent sur le :

- Soutien financier au recyclage,
- Soutien à l'action de sensibilisation auprès des citoyens,

- Soutien à la connaissance des coûts,
- Soutien à la valorisation énergétique des emballages issus du refus de tri,
- Soutien à la valorisation énergétique des emballages restant dans les ordures ménagères.

Pour rappel, en 2023, nous avons perçu 416 422 €, dont au titre de l'année 2023, 339 800 € et au titre de l'année 2022, 76 622 €.

Afin de pouvoir continuer à bénéficier de ces aides, il vous est proposé de conclure un avenant pour l'année 2024 avec CITEO.

Considérant la convention signée par la Communauté de Communes avec CITEO au titre du barème F,

Considérant l'impact financier de CITEO sur le fonctionnement de notre établissement,

Il vous est proposé :

- D'approuver le Contrat pour l'Action et la Performance (CAP) avec la société CITEO pour l'année 2024, joint en annexe ;
- D'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération, dont la signature du contrat.

Il est proposé au Conseil Communautaire de prendre la décision suivante :

- Approuve le Contrat pour l'Action et la Performance (CAP) avec la société CITEO pour l'année 2024, joint en annexe ;
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération, dont la signature du contrat.

**N° 02/2024 – ENVIRONNEMENT – DECHETS – CONVENTIONS AVEC ECO ORGANISMES – CONTRAT POUR L'ACTION ET LA PERFORMANCE - CITEO**

*Vu le Code général des collectivités territoriales ;*

*Vu la délibération 46/2021 du 25 février 2021 approuvant les nouveaux statuts de la Communauté de Communes Serein et Armance*

*Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCL/2021/0712 en date du 29 juin 2021 portant transfert de la compétence « autorité organisatrice de la mobilité » au profit de la Communauté de Communes Serein et Armance et modification des statuts ;*

*Vu le projet de convention présenté par l'éco organisme CITEO*

*Vu les délibérations n°44/2023 du 23 février 2023 et n° 122/2023 relatives aux conventions avec les éco organismes et collecteurs*

*Considérant la convention signée par la Communauté de Communes avec CITEO au titre du barème F,*

*Considérant l'impact financier de CITEO sur le fonctionnement de notre établissement*

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

● **APPROUVE** le Contrat pour l'Action et la Performance (CAP) avec la société CITEO pour l'année 2024 joint en annexe

● **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération, dont la signature du contrat.

**M. Dominique DELAGNEAU :** Merci de me donner quelques minutes supplémentaires de parole pour vous parler du COLDEN.

Les parquets d'Auxerre et de Sens ont créé un COLDEN (comité à vocation opérationnelle de lutte contre les infractions environnementales). Il réunit les principaux acteurs locaux de l'environnement (les parquets de Sens, d'Auxerre, la préfecture, la gendarmerie, la DDT, la DREAL, l'OFB, etc.).

Parmi les 3 priorités que s'est fixées cette instance figure celle des déchets et en particulier des dépôts sauvages.

Le COLDEN 89 ambitionne ainsi de recenser l'ensemble des dépôts sauvages connus dans l'Yonne, en particulier ceux d'une certaine ampleur, afin d'y apporter une réponse judiciaire ou administrative sans délai.

Dans ce cadre, il nous est demandé, à nous maires, d'informer de tout dépôt sauvage que nous aurions constaté sur le ressort de nos communes, en veillant à :

- Préciser l'emplacement de ce dépôt, avec les coordonnées GPS ;
- Adresser des photographies du dépôt ;
- Transmettre toute information que vous auriez sur le dépôt : volume, date, auteur, compositions, etc. ;
- Indiquer les démarches que vous auriez éventuellement déjà accomplies relatives à ce dépôt (signalement auprès d'une autorité administrative ou judiciaire, à un service d'enquête, prise de contact avec l'auteur, etc.).

Il est demandé de transmettre tous ces renseignements par retour de mail (sans formalités particulières) avant le 15 mars à l'adresse suivante « [environnement.pr.tj-auxerre@justice.fr](mailto:environnement.pr.tj-auxerre@justice.fr) ).

Vous pouvez prendre contact avec Mme Évangéline de MALGLAIVE, chargée de mission au parquet d'Auxerre, au 03.86.72.30.48.

**M. LE PRÉSIDENT :** Lorsque des dépôts sauvages sont identifiés, vous en informez la Communauté de Communes. Nous les enlevons le plus vite possible. On essaie de trouver le nom de celui ou de ceux qui s'en sont rendus coupables pour établir un PV. J'ai bien compris que le parquet d'Auxerre procèdera aux poursuites.

**M. Dominique DELAGNEAU :** Il y a quelques années, ce genre de délit était rarement suivi d'effet. Il est intéressant de constater que ce COLDEN prend en considération ces problèmes de dépôts sauvages.

## 6. RESSOURCES INTERNES – RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS

**M. LE PRÉSIDENT** : Au titre des services techniques transformation de postes :

- Suppression de deux postes d'adjoint technique territorial
- Création de deux postes d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe

Au titre du service École de Musique :

- Suppression d'un poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale
- Création d'un poste de professeur d'enseignement artistique hors classe.

**N° 003/2024 – RESSOURCES INTERNES – RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS**

*Vu le Code général des collectivités territoriales ;*

*Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 34 ;*

*Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;*

*Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques ;*

*Vu le décret n°87-1101 du 30 décembre 1987 portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés ;*

*Vu le décret n°88-546 du 6 mai 1988 fixant la liste des établissements publics mentionnés à l'article 53 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;*

*Vu les délibérations des 2 avril 2017, 29 juin 2017, 19 juillet 2017, 9 novembre 2017 et 14 décembre 2017, 28 février 2019, 18 juillet 2019, 24 octobre 2019, 20 février 2020, 22 octobre 2020, 21 janvier 2021, 23 septembre 2021, 24 novembre 2022 et 23 juin 2023 modifiant le tableau des effectifs.*

*Vu la délibération n° 58/2022 du 19 mai 2022 relative aux lignes directrices de gestion*

*Considérant l'évolution du déroulement de la carrière des agents territoriaux*

*Considérant la nécessité d'adapter notre tableau des effectifs en conséquence*

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,*

● **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs de la manière suivante :

- Suppression de deux postes d'adjoint technique territorial (filière technique)

- Suppression d'un poste de professeur d'enseignement artistique de classe normal (Filière culturelle)
- Création de deux postes d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe (filière technique)
- Création d'un poste de professeur d'enseignement artistique hors classe (Filière culturelle)

● **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

## 7. RESSOURCES INTERNES – BUDGET – AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT

**M. LE PRÉSIDENT :** Cette délibération a pour but d'autoriser le président à ouvrir des crédits d'investissement pour 2024 à hauteur de 25 % des crédits votés en 2023.

Ceci permet de ne pas perdre de temps pour engager dès le début de l'année des investissements utiles à la CCSA.

### **N° 004/2024 – RESSOURCES INTERNES – FINANCES– AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES CREDITS D'INVESTISSEMENT**

*Vu le Code général des collectivités territoriales ;*

*Vu les articles L 1612-1 et L2121-29,*

*Vu la délibération n°32/2023 du 23 février 2023 adoptant le budget primitif pour l'exercice 2023,*

*Vu les délibérations dites « décisions modificatives », n°59/2023 du 25 avril 2023, n°74/2023 du 20 juin 2023, n°90/2023 du 26 septembre 2023, n°103/2023 du 26 octobre 2023, et n°119/2023 du 14 décembre 2023 approuvant des modifications budgétaires*

*Considérant qu'il est possible d'anticiper l'ouverture des crédits d'investissement pour 2024 à hauteur de 25% des crédits d'investissements votés au titre de l'exercice 2023,*

*Considérant qu'il convient pour cela d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'au vote du budget primitif 2024*

*Considérant que cela favorisera le bon fonctionnement budgétaire de la Communauté de communes dans l'attente du vote du budget primitif 2024*

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,*

● **APPROUVE** l'ouverture anticipée de crédits d'investissement pour 2024 à hauteur de 25% des crédits d'investissement votés au titre de l'exercice 2023

● **AUTORISE** Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à concurrence des sommes inscrites dans le tableau suivant :

Chapitre - Libellé	Crédits Budget Primitif + DM 2023	Montant autorisé avant le vote du budget 2024
20 - Immobilisations incorporelles	33 717,35 €	8 429,34 €
204 - Subventions d'équipement versées	1 334 561,68 €	333 640,42 €
21 - Immobilisations corporelles	364 600,00 €	91 150,00 €
23 - Immobilisations en cours	2 433 385,89 €	608 346,47 €

## 8. RESSOURCES INTERNES – BUDGET – DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024

### M. LE PRÉSIDENT : Contexte général : situation économique et sociale

#### I - Perspectives internationales

En fin d'année dernière, l'activité économique a perdu en dynamisme dans les principales économies européennes. Les économies occidentales demeurent confrontées à des niveaux d'inflation élevés. L'euro a perdu de sa valeur face au dollar. L'inflation ne fléchit pas, portée par la hausse des énergies, gaz et électricité.

Les économies chinoise et américaine ont, toutes les deux, accéléré au troisième trimestre 2023 (avec +1,3 % de croissance), après un ralentissement au deuxième trimestre (+0,5 % pour chacune). Le rebond chinois s'inscrit néanmoins dans un contexte de ralentissement de la croissance par rapport à sa tendance prépandémie, alors que la crise immobilière se poursuit et que la confiance des ménages reste très dégradée. Aux États-Unis, le rebond a été porté par la consommation des ménages, particulièrement dynamique.

À l'inverse, la zone euro s'est quant à elle contractée au troisième trimestre 2023 (moins 0,1 %). Les économies française et allemande ont fléchi au troisième trimestre (- 0,1 %) ; l'activité a eu une croissance modeste en Italie (+0,1 %) et a poursuivi son rattrapage postpandémie en Espagne (+0,3 %).

Au sein de la zone euro, l'activité demeurerait atone fin 2023 et peu allante début 2024 en Allemagne après la contraction du troisième trimestre. En Italie, la croissance resterait modeste en raison de la faiblesse de la demande intérieure. Elle ralentirait en Espagne par rapport au premier semestre 2023, le potentiel de rattrapage postpandémie s'amenuisant.

### ***Reflux des tensions inflationnistes***

Si la poussée inflationniste a été plus élevée et moins éphémère que ce qui était généralement envisagé il y a deux ans, les derniers chiffres disponibles indiquent que nous ne sommes pas pour autant entrés dans une dynamique autoentretenu, du type de celle des années 70.

### ***Vers un rebond du pouvoir d'achat***

Après avoir ralenti au troisième trimestre 2023, le salaire moyen par tête (SMPT) dans les branches marchandes accélérerait en fin d'année, à la faveur notamment de versements importants de primes de partage de la valeur.

La revalorisation automatique du SMIC début 2024 serait de l'ordre de +1,1 %. Le pouvoir d'achat du revenu disponible brut (RDB) des ménages rebondirait au quatrième trimestre 2023, tiré par les revenus d'activité, puis resterait dynamique début 2024.

Du côté des entreprises, la hausse du coût réel du travail pèserait sur l'évolution du taux de marge fin 2023. Celui-ci rebondirait néanmoins au premier semestre 2024 sous l'effet de la baisse du taux de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises et d'une légère hausse de la productivité.

### ***La croissance française serait hésitante fin 2023, puis un peu plus allante au premier semestre 2024.***

En novembre, les enquêtes de conjoncture collectées par l'INSEE auprès des entreprises montrent un nouvel effritement du climat des affaires, comme du climat de l'emploi.

### ***Le taux de chômage augmenterait légèrement.***

Depuis début 2023, l'emploi a continué de progresser, mais a tout de même ralenti dans le sillage de l'activité économique. En prévision, l'emploi en alternance, qui avait nettement contribué à la hausse globale entre 2020 et 2022, resterait stable, de même que l'emploi salarié hors alternance.

- ⇒ Les prix à la consommation des services, déterminés avant tout par le coût du travail, resteraient soutenus sans pour autant accélérer en 2024 ;
- ⇒ Le renchérissement du coût du travail serait loin d'avoir été intégralement transmis aux prix à la consommation des « services divers » ;
- ⇒ Dans l'hébergement-restauration, les prix à la consommation seraient soutenus par la dynamique des coûts salariaux, mais également par le renchérissement des produits agroalimentaires.

### **Activité économique (perspectives 2024)**

Au premier semestre 2024, l'activité accélérerait quelque peu (+0,2 % prévu par trimestre), à la faveur de la désinflation et malgré des taux d'intérêt élevés. Elle rebondirait notamment dans l'industrie, dans le sillage de la production d'énergie.

### **I – Priorités de la Loi de Finances 2024**

Pour 2024, le budget est articulé autour de trois chantiers prioritaires :

- ⇒ Le régalién – armée, police, justice –, en hausse de 4 milliards d’euros,
- ⇒ La transition écologique, à hauteur de 40 milliards d’euros avec 7 milliards d’euros de crédits supplémentaires,
- ⇒ L’éducation et la formation à hauteur de 5,5 milliards d’euros.

Ce nouveau budget mobilisera au total près de 25 milliards d’euros pour l’indexation des prestations sociales et des minimas sociaux, des retraites et de l’impôt sur le revenu.

#### PROTEGER LES FRANÇAIS FACE A L’INFLATION

- Indexer le barème de l’impôt sur le revenu,
- Revaloriser les prestations sociales,
- Aider les Français les plus modestes qui doivent utiliser leur véhicule,
- Améliorer l’accessibilité,
- Accessibilité et adaptation des logements privés,
- Solidarité à destination des étudiants.

#### CONSTRUCTION D’UNE TRANSITION ECOLOGIQUE SOLIDAIRE

- En matière de mobilité,
- Faire face à l’urgence écologique,
- Accélérer la rénovation des logements,
- Soutenir le verdissement du parc automobile,
- Encourager l’épargne des jeunes grâce à la mise en place d’un plan épargne avenir climat,
- Décarboner l’industrie et encourager la compétitivité verte.

## II - Synthèse des principales mesures fiscales 2024

### Population

- Indexation sur l’inflation du barème de l’impôt sur le revenu,
- Régime fiscal du plan d’épargne avenir climat.

### Entreprises

- Imposition minimale des multinationales et des grands groupes nationaux,
- Crédit d’impôt en faveur de l’industrie verte,
- Poursuite suppression Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE),
- Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux.

### Territoires

- Refonte fiscalité du logement,
- Soutien aux territoires ruraux et à la politique de la ville-France Ruralités Revitalisation.

## Environnement

- Maintien d'un tarif d'assise sur les énergies, mais évolution moins protectrice pour les énergies non renouvelables,
- Soutien à l'utilisation d'énergie renouvelable dans les transports,
- Durcissement de la fiscalité applicable aux véhicules polluants,
- Mise en place d'une taxe sur l'exploitation de certaines infrastructures de transport de longue distance.

### 3. POINT SUR L'ANNÉE 2024 À LA CCSA

*Voir le rapport pages 14 à 25*

- ❖ Voirie
- ❖ Fonds de concours
- ❖ Matériel communautaire
- ❖ Instruction des autorisations Droit des sols
- ❖ Développement touristique
- ❖ Gestion des déchets
- ❖ Assainissement non collectif
- ❖ Assainissement collectif et eau potable
- ❖ GEMAPI
- ❖ Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
- ❖ Les services à la population
  - Social
  - Santé
  - Culture
  - École de musique
  - Animation culturelle
  - École multisports
  - Centre Aquatique
  - Centre de Tir à l'Arc

**M. LE PRÉSIDENT** : La Communauté de Communes met en place toutes ces actions avec un minimum de personnel.

### 4. POINT SUR LA FISCALITÉ DE LA CCSA

Voici une photographie des recettes fiscales 2021, 22 et 23 et une projection 2024 avec une hausse des bases de 3,5 %.

N° Compte	Fiscalité locale et Dotations Taxes	2021			2022			2023			Projection 2024		
		Base	Taux	Montant	Base	Taux	Montant	Base	Taux	Montant	Base	Taux	Montant
73111	Taxe d'Habitation	3 400 122	4,91%	166 947 €	3 469 185	4,91%	170 337 €	3 964 073	4,91%	194 636 €	4 102 816	4,91%	201 448 €
	Taxe Foncier (bâti)	24 114 001	3,93%	947 680 €	24 966 360	5,00%	1 248 318 €	26 737 190	5,80%	1 550 757 €	27 672 992	5,80%	1 605 034 €
	Taxe Foncier (non bâti)	1 462 000	16,23%	237 283 €	1 510 900	17,85%	269 696 €	1 620 558	18,65%	302 234 €	1 677 278	18,65%	312 812 €
	CFE	6 504 000	4,97%	323 249 €	6 713 650	6,00%	402 819 €	7 367 015	6,80%	500 975 €	7 624 861	6,80%	518 491 €
	Fiscalité professionnelle S/Total 1	37 900	23,83%	9 032 €	39 037	23,83%	9 303 €	39 626	23,83%	9 443 €	41 013	23,83%	9 773 €
				1 684 190 €			2 100 472 €			2 558 045 €			2 647 558 €
73118	Autres Impôts locaux			34 827 €			4 269 €			12 212 €			6 000 €
73133	TEOM			2 210 908 €			2 484 197 €			2 701 924 €			2 796 491 €
73136	Taxe GEMAPI			141 494 €			165 410 €			170 015 €			175 966 €
73222	FPIC			211 990 €			201 830 €			212 016 €			219 437 €
73510	Fraction de TVA			1 040 344 €			1 140 013 €			1 160 652 €			1 178 062 €
73520	CVAE			109 852 €			106 912 €			119 668 €			119 668 €
	<b>TOTAL DES TAXES (73)</b>			5 433 605 €			6 203 103 €			6 934 532 €			7 143 181 €
741124	Dot compensation Grpt			324 816 €			353 019 €			385 148 €			390 925 €
741125	Dot d'Interco			12 759 €			13 638 €			13 559 €			13 762 €
744000	FC TVA			142 324 €			33 227 €			177 716 €			140 000 €
746110	DGD Aéro			2 682 €			2 682 €			2 682 €			2 682 €
747300	Conv. Département			50 049 €			51 524 €			58 118 €			60 153 €
747410	Conv. avec communes			109 783 €			125 266 €			155 256 €			100 000 €
747822	Conv. Région et RAM			33 900 €			78 223 €			0 €			- €
747888	Autres organismes			412 654 €			434 316 €			528 380 €			450 000 €
748320	Attrib. Fonds Dép TP			3 643 €			3 667 €			0 €			0 €
748320	Dot Compensation TP et CET			204 386 €			215 265 €			240 281 €			248 691 €
748330	Dot. Compensation TH, TF			121 595 €			124 723 €			134 229 €			138 927 €
	<b>TOTAL DES DOTATIONS (74)</b>			1 418 591 €			1 435 549 €			1 695 369 €			1 545 140 €
	<b>Total des taxes et dotations</b>			6 852 196 €			7 638 652 €			8 629 901 €			8 688 321 €

**M. LE PRÉSIDENT** : Je précise tout de suite qu'il n'est pas question d'augmenter les taux en 2024 ni la TEOM. Nous devrions pouvoir équilibrer le budget sans problème.

### Évolution des dépenses et recettes de notre budget principal de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement		Réalisé			
		2 020	2 021	2 022	2 023
Chapitre 011 - Charges à caractère général		4 058 636	3 957 484	3 809 204	3 886 762
Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés		1 167 177	1 173 620	1 262 953	1 365 533
Chapitre 014 - Atténuation de produits		74 150	74 815	63 933	136 652
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante		680 637	752 125	821 610	2 152 437
Chapitre 66 - Intérêts d'emprunts		31 318	27 491	23 550	26 256
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles		10 420	12 021	22 764	47 940
042 - Opération d'ordre (amortissements)		1 033 945	1 095 065	1 430 278	1 408 995
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>7 056 283</b>	<b>7 092 621</b>	<b>7 434 292</b>	<b>9 024 575</b>
Recettes de fonctionnement		Réalisé			
		2 020	2 021	2 022	2 023
Chapitre 013 - Atténuation de charges		104 436	52 031	62 658	99 845
Chapitre 70 - Produit des services		412 799	535 416	660 793	470 069
Chapitre 73 - Impôts et Taxes		5 857 613	5 450 655	6 175 045	6 934 532
Chapitre 74 - Dotations et participations		1 166 923	1 418 590	1 408 723	1 695 369
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante		39 938	12 921	41 655	39 942
Chapitre 77 - Produits exceptionnels		55 464	64 189	3	21 668
<b>TOTAL RECETTES RÉELLES DE FONCT.</b>		<b>7 637 173</b>	<b>7 533 802</b>	<b>8 348 877</b>	<b>9 261 425</b>
777	Quote part de subventions d'investis.	159 453	195 235	210 693	227 373
7715	Op. d'ordre sur actifs	0	0	0	0
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCT.</b>		<b>159 453</b>	<b>195 235</b>	<b>210 693</b>	<b>227 373</b>
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>7 796 626</b>	<b>7 729 037</b>	<b>8 559 570</b>	<b>9 488 798</b>
<b>Résultat</b>		<b>740 343</b>	<b>636 416</b>	<b>1 125 278</b>	<b>464 223</b>

**M. Sylvain QUOIRIN** : Pouvez-vous nous expliquer la raison de la progression du chapitre 65 « autres charges de gestion courante » ?

**M. LE PRÉSIDENT** : Ce sont les subventions versées au budget annexe.

**M. Emmanuel BOURSALT** : Ce sont les contributions au budget annexe.

**M. LE PRÉSIDENT** : En 2023, 1,3 M€ pour la piscine. Cette année, moins de 700 000 €. Je vous indiquerai le détail.

**M. Sylvain QUOIRIN** : On constate la même chose pour le chapitre 67 « les charges exceptionnelles » avec 50 % de plus.

**M. LE PRÉSIDENT** : Ce n'est pas ainsi qu'il faut raisonner.

Dépenses d'investissement	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023	TOTAL
Subventions amorties et emprunts remboursés	134 786 €	168 802 €	157 686 €	159 454 €	195 235 €	210 693 €	227 374 €	1 254 029 €
Amortissement des subventions	134 786 €	161 126 €	153 848 €	155 616 €	184 397 €	209 307 €	225 988 €	1 225 067 €
Titres SNI	0 €	7 676 €	3 838 €	3 838 €	3 838 €	1 386 €	1 386 €	21 962 €
Titres SEM de Briennon					7 000 €			7 000 €
Remboursement du capital des emprunts	230 754 €	390 661 €	171 453 €	174 475 €	177 617 €	170 285 €	145 962 €	1 461 208 €
Immobilisations incorporelles & corporelles	1 666 653 €	4 711 300 €	3 057 848 €	4 652 040 €	3 887 374 €	3 964 187 €	4 388 468 €	26 327 870 €
Frais d'étude	19 113 €	4 604 €	5 880 €	11 554 €	18 811 €	13 492 €	0 €	73 454 €
Concessions et droits similaires informatiques	20 494 €	9 510 €	23 132 €	25 961 €	13 491 €	54 796 €	26 978 €	174 363 €
Subventions d'équipement versées	44 341 €	263 876 €	340 745 €	76 913 €	201 198 €	182 675 €	1 010 315 €	2 120 063 €
Subvention au budget annexe Centre Aquatique				1 589 067 €	1 200 000 €	900 000 €	308 447 €	3 997 514 €
Immobilisations corporelles	1 482 460 €	4 309 810 €	2 688 081 €	2 948 545 €	2 453 874 €	2 813 224 €	3 042 727 €	19 738 721 €
dont réfection des Voiries	683 373 €	2 898 321 €	1 187 712 €	1 313 624 €	1 163 763 €	982 960 €	662 266 €	8 892 019 €
dont matériels roulants	134 258 €	145 308 €	163 680 €					443 246 €
dont agrandissement déchèteries	115 168 €	786 786 €	9 292 €					911 246 €
dont Office du Tourisme	129 389 €	183 037 €	0 €					312 426 €
dont maison médicale St-Flo					19 936 €	173 924 €		193 860 €
dont aménagement local RAM Briennon							29 131 €	29 131 €
dont composteurs							51 242 €	51 242 €
dont boulodrome et aména. extérieurs Fossé Cailloux			715 244 €	23 324 €	323 459 €	903 011 €		1 965 039 €
dont maison des associations						181 971 €	300 010 €	481 981 €
dont travaux sur aérodrome	42 543 €	36 340 €	104 017 €	63 404 €	43 431 €	4 379 €	46 865 €	340 980 €
dont école de musique				1 299 033 €	284 250 €	13 482 €	16 000 €	1 612 765 €
dont Padel				40 599 €	413 554 €			454 153 €
dont aménagement siège au Génie							23 580 €	23 580 €
dont aménagement espace St-Martin							29 854 €	29 854 €
dont Tir à l'Arc						309 194 €	1 708 792 €	2 017 986 €
Achat actions Yonne Equipement et AER	100 245 €	5 000 €						105 245 €
Transfert de fonds pour budgets annexes		118 500 €	10 €					118 510 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 032 193 €</b>	<b>5 270 764 €</b>	<b>3 386 986 €</b>	<b>4 985 969 €</b>	<b>4 260 226 €</b>	<b>4 345 165 €</b>	<b>4 761 804 €</b>	<b>29 043 107 €</b>

Recettes d'Investissement	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023	TOTAL
<b>FC TVA reçu</b>	<b>444 886 €</b>	<b>696 995 €</b>	<b>177 088 €</b>	<b>327 431 €</b>	<b>620 981 €</b>	<b>218 097 €</b>	<b>454 758 €</b>	<b>2 940 236 €</b>
Sur investissements 2016	254 624 €							254 624 €
Sur investissements 2017	190 262 €	152 511 €						342 773 €
Sur investissements 2018		544 484 €	177 088 €					721 572 €
Sur investissements 2019				327 431 €				327 431 €
Sur investissements 2020, 21, 22, 23					620 981 €	218 097 €	454 758 €	1 293 836 €
<b>Emprunts reçues</b>	<b>69 839 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>500 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>569 839 €</b>
Emprunt pour achat action SEM Equipement	69 839 €					500 000 €		569 839 €
<b>Excédent de fonctionnement capitalisé</b>	<b>594 057 €</b>	<b>1 466 601 €</b>	<b>1 016 704 €</b>	<b>1 854 249 €</b>	<b>889 719 €</b>	<b>1 644 321 €</b>	<b>29 864 €</b>	<b>7 495 515 €</b>
<b>Subventions reçues</b>	<b>816 422 €</b>	<b>1 666 809 €</b>	<b>968 914 €</b>	<b>1 899 550 €</b>	<b>2 321 796 €</b>	<b>1 494 630 €</b>	<b>1 023 697 €</b>	<b>10 191 817 €</b>
Participation des communes à la réfection de	65 974 €	358 953 €	0 €	137 829 €	109 783 €	125 266 €	155 255 €	953 060 €
Subvention du fonct. pour dép. des routes	400 870 €	1 009 833 €	425 025 €	1 313 624 €	1 163 763 €	982 960 €	662 266 €	5 958 341 €
Subvention Bungalow Briennon	43 892 €							43 892 €
Subvention Département pour office du tou	30 000 €							30 000 €
Subvention pour Office du Tourisme		54 560 €						54 560 €
Subvention pour déchèterie de St-Florentin		64 470 €	139 642 €					204 112 €
Subvention pour déchèterie de Seignelay		70 966 €						70 966 €
Subvention pour Ecole de musique			210 000 €	122 610 €	507 389 €			839 999 €
Subvention pour Boulodrome			91 726 €	161 606 €	16 668 €	331 500 €		601 500 €
Subvention pour Fossé Cailloux					45 955 €	42 504 €	101 176 €	189 635 €
Subvention pour étude centre Aquatique			15 600 €					15 600 €
Subvention pour sentiers randonnées			4 797 €	7 000 €				11 797 €
Subvention pour Aérodrome	32 283 €							32 283 €
Subvention pour port et Quai de l'Est	243 403 €	10 000 €	24 606 €					278 009 €
Subvention pour Padel				79 150 €	196 350 €			275 500 €
Subvention pour Tir à l'Arc					243 516 €		105 000 €	348 516 €
Subvention Ademe pour RI		98 027 €						98 027 €
Etat Subvention inondation Chemilly			51 678 €		21 422 €			73 100 €
Subvention Etude hébergement			5 840 €					5 840 €
Participation pylône Venizy				9 932 €				9 932 €
Subvention logiciel						12 400 €		12 400 €
Subvention soutien investis entreprises				67 799 €	16 950 €			84 749 €
<b>Amortissements des immos</b>	<b>577 417 €</b>	<b>764 432 €</b>	<b>897 636 €</b>	<b>1 033 945 €</b>	<b>1 095 065 €</b>	<b>1 430 278 €</b>	<b>1 418 995 €</b>	<b>7 217 769 €</b>
Amortissements de l'année	577 417 €	764 432 €	897 636 €	1 033 945 €	1 095 065 €	1 430 278 €	1 418 995 €	7 217 769 €
<b>Vente de biens et annulation titre sur exerci</b>	<b>0 €</b>	<b>282 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>125 639 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>577 595 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 502 621 €</b>	<b>4 876 837 €</b>	<b>3 060 342 €</b>	<b>5 240 814 €</b>	<b>4 927 562 €</b>	<b>5 287 327 €</b>	<b>3 097 270 €</b>	<b>28 992 772 €</b>

Nb habitants	Année 2024 - Endettement total				Remboursement		Endet. Par habitant
	Année	CRD au 01/01	intérêts	capital	annuité	par habitant	
24300	2017	2 949 856,41 €	70 907,59 €	259 651,15 €	330 558,74 €	13,60 €	121,39 €
24300	2018	2 199 863,75 €	61 042,29 €	432 672,97 €	493 715,26 €	20,32 €	90,53 €
24300	2019	1 767 190,78 €	50 771,04 €	214 061,13 €	264 832,17 €	10,90 €	72,72 €
24300	2020	1 553 029,65 €	46 243,71 €	217 902,71 €	264 146,42 €	10,87 €	63,91 €
24300	2021	2 065 126,94 €	44 388,13 €	232 024,89 €	276 413,02 €	11,38 €	84,98 €
24300	2022	4 333 102,02 €	65 655,28 €	320 667,73 €	386 323,01 €	15,90 €	178,32 €
24300	2023	5 512 434,32 €	73 274,04 €	332 906,70 €	406 180,74 €	16,72 €	226,85 €
<b>24300</b>	<b>2024</b>	<b>5 179 527,62 €</b>	<b>67 453,00 €</b>	<b>273 662,52 €</b>	<b>341 115,52 €</b>	<b>14,04 €</b>	<b>213,15 €</b>
24300	2025	4 905 865,10 €	62 998,30 €	275 418,28 €	338 416,58 €	13,93 €	201,89 €
24300	2026	4 630 446,83 €	58 486,81 €	272 950,11 €	331 436,92 €	13,64 €	190,55 €
24300	2027	4 357 496,72 €	53 957,27 €	244 958,51 €	298 915,78 €	12,30 €	179,32 €
24300	2028	4 112 538,21 €	49 410,05 €	232 673,98 €	282 084,03 €	11,61 €	169,24 €
24300	2029	3 879 864,27 €	45 443,82 €	236 081,59 €	281 525,41 €	11,59 €	159,67 €
24300	2030	3 643 782,68 €	41 360,66 €	239 606,11 €	280 966,77 €	11,56 €	149,95 €
24300	2031	3 404 176,57 €	37 455,64 €	243 252,97 €	280 708,61 €	11,55 €	140,09 €
24300	2032	3 160 923,60 €	33 571,31 €	201 089,98 €	234 661,29 €	9,66 €	130,08 €

**M. LE PRÉSIDENT :** Alors que la dépense du centre aquatique s'élève à près de 10,8 M€, notre endettement par habitant est inférieur à celui de 2018. Nos ratios sont très satisfaisants par rapport à d'autres communautés de communes de même strate.

**M. Sylvain QUOIRIN :** Quels sont les chiffres des autres communautés de communes de même strate par habitant ?

**M. LE PRÉSIDENT** : C'est largement supérieur. C'est plutôt de 600 à 1000 € par habitant.

**M. Sylvain QUOIRIN** : C'est un chiffre intéressant à communiquer à nos administrés.

**M. LE PRÉSIDENT** : Il serait intéressant de comparer les ratios des autres communautés de communes de même importance que la nôtre.

BUDGET PRINCIPAL CCSA			
PRESENTATION GENERALE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023			
Résultat Général - exercice 2023			
FONCTIONNEMENT	Montant	INVESTISSEMENT	Montant
Dépenses	9 024 575,00 €	Dépenses	4 099 537,79 €
Recettes	9 488 798,00 €	Recettes	2 271 872,97 €
Résultat de l'exercice 2023	464 223,00 €	Résultat de l'exercice 2023	- 1 827 664,82 €
Reprise du résultat antérieur	1 263 886,62 €	Reprise du résultat antérieur	169 941,65 €
Résultat cumulé à la clôture 2023	1 728 109,62 €	Résultat cumulé à la clôture 2023	- 1 657 723,17 €
		Restes à réaliser en dépense	237 837,63 €
		Restes à réaliser en recette	1 321 236,59 €
		Résultat des restes à réaliser	1 083 398,96 €
Résultat global cumulé de fonctionnement	1 728 109,62 €	Résultat global cumulé d'investissement	- 574 324,21 €
<b>Résultat final cumulé au 31/12/2023</b>			<b>1 153 785,41 €</b>

Budget Annexe CENTRE AQUATIQUE 2023			
Présentation des comptes administratifs			
FONCTIONNEMENT	MONTANT	INVESTISSEMENT	MONTANT
Dépenses	1 305 784,02 €	Dépenses	1 476 323,58 €
Recettes	1 468 542,41 €	Recettes	1 210 006,31 €
Résultat de l'exercice 2023	162 758,39 €	Résultat de l'exercice 2023	-266 317,27 €
Reprise du résultat antérieur	0,00 €	Reprise du résultat antérieur	-633 699,10 €
Résultat cumulé fin 2023	162 758,39 €	Résultat cumulé fin 2023	-900 016,37 €
		Restes à réaliser en dépense	20 173,00 €
		Restes à réaliser en recette	916 508,00 €
		Résultat des RAR	896 335,00 €
Résultat global cumulé de fonctionnement	162 758,39 €	Résultat global cumulé d'investissement	-3 681,37 €
<b>Résultat final cumulé au 31/12/2023</b>			<b>159 077,02 €</b>

**M. LE PRÉSIDENT** : Le rapport d'activité fait état de 80 000 entrées, cela correspond exactement aux prévisions. Le gestionnaire est très satisfait des résultats.

**Budget Annexe PORT 2023**  
Présentation des comptes administratifs

FONCTIONNEMENT		MONTANT	INVESTISSEMENT		MONTANT
Dépenses		111 428,89 €	Dépenses		24 856,92 €
Recettes		91 566,34 €	Recettes		55 326,51 €
Résultat de l'exercice 2023		-19 862,55 €	Résultat de l'exercice 2023		30 469,59 €
Reprise du résultat antérieur		20 641,05 €	Reprise du résultat antérieur		54 336,28 €
<b>Résultat cumulé fin 2023</b>		<b>778,50 €</b>	<b>Résultat cumulé fin 2023</b>		<b>84 805,87 €</b>
			Restes à réaliser en dépense		
			Restes à réaliser en recette		
			Résultat des RAR		0,00 €
<b>Résultat global cumulé de fonctionnement</b>		<b>778,50 €</b>	<b>Résultat global cumulé d'investissement</b>		<b>84 805,87 €</b>

**Résultat final cumulé au 31/12/2023** 85 584,37 €

**M. LE PRÉSIDENT** : Aucune dépense n'est apportée par le budget général. Ce budget est donc équilibré. Il est autonome, il n'est pas nécessaire d'en importer du budget général. Le budget du port est équilibré malgré une activité atone.

**Budget Annexe Hôtel de l'Est 2023**  
Présentation des comptes administratifs

FONCTIONNEMENT		MONTANT	INVESTISSEMENT		MONTANT
Dépenses		129 716,12 €	Dépenses		183 410,65 €
Recettes		127 517,03 €	Recettes		182 657,70 €
Résultat de l'exercice 2023		-2 199,09 €	Résultat de l'exercice 2023		-752,95 €
Reprise du résultat antérieur		11 420,17 €	Reprise du résultat antérieur		10 158,07 €
<b>Résultat cumulé fin 2023</b>		<b>9 221,08 €</b>	<b>Résultat cumulé fin 2023</b>		<b>9 405,12 €</b>
			Restes à réaliser en dépense		
			Restes à réaliser en recette		
			Résultat des RAR		0,00 €
<b>Résultat global cumulé de fonctionnement</b>		<b>9 221,08 €</b>	<b>Résultat global cumulé d'investissement</b>		<b>9 405,12 €</b>

**Résultat final cumulé au 31/12/2023** 18 626,20 €

**M. LE PRÉSIDENT** : L'ensemble de cette structure a été complètement rénové. Il suffit de trouver un bon gérant pour que cet hôtel fonctionne.

<b>COMPTA SPANC 2023</b>			
<b>Présentation des comptes Administratifs</b>			
FONCTIONNEMENT	Montant	INVESTISSEMENT	Montant
Dépenses	128 459,88 €	Dépenses	0,00 €
Recettes	101 651,00 €	Recettes	0,00 €
Résultat de l'exercice 2023	<b>-26 808,88 €</b>	Résultat de l'exercice 2023	<b>0,00 €</b>
Reprise du résultat antérieur	<b>114 648,77 €</b>	Reprise du résultat antérieur	<b>2 322,00 €</b>
Résultat cumulé fin 2023	<b>87 839,89 €</b>	Résultat cumulé fin 2023	<b>2 322,00 €</b>
		Restes à réaliser en dépense	0,00 €
		Restes à réaliser en recette	0,00 €
		Résultat des restes à réaliser	<b>0,00 €</b>
<b>Résultat global cumulé de fonctionnement</b>	<b>87 839,89 €</b>	<b>Résultat global cumulé d'investissement</b>	<b>2 322,00 €</b>
<b>Résultat final cumulé au 31/12/2023</b>			<b>90 161,89 €</b>

**M. LE PRÉSIDENT :** Tous les ans, le résultat est déficitaire de 25 000 € de moyenne. Aujourd'hui, on est à 25 €, je vous proposerai de le passer à 30 €.

<b>ZAE 2023</b>			
<b>Présentation des comptes Administratifs</b>			
<b>Comptabilité 2023</b>			
FONCTIONNEMENT	Montant	INVESTISSEMENT	Montant
Dépenses	453 841,54 €	Dépenses	483 951,03 €
Recettes	509 725,61 €	Recettes	438 224,63 €
Résultat de l'exercice 2023	<b>55 884,07 €</b>	Résultat de l'exercice 2023	<b>-45 726,40 €</b>
Reprise du résultat antérieur	<b>-8 498,65 €</b>	Reprise du résultat antérieur	<b>-6 329,44 €</b>
Résultat cumulé fin 2023	<b>47 385,42 €</b>	Résultat cumulé fin 2023	<b>-52 055,84 €</b>
		Restes à réaliser en dépense	
		Restes à réaliser en recette	
		Résultat des restes à réaliser	<b>0,00 €</b>
<b>Résultat global cumulé de fonctionnement</b>	<b>47 385,42 €</b>	<b>Résultat global cumulé d'investissement</b>	<b>-52 055,84 €</b>
<b>Résultat final cumulé au 31/12/2023</b>			<b>-4 670,42 €</b>

**M. LE PRÉSIDENT :** Le budget des ZAE est déficitaire de façon permanente.

**COMPTA EA Porte Ouest 2023**  
**Présentation des comptes Administratifs**

FONCTIONNEMENT		Montant	INVESTISSEMENT		Montant
Dépenses		47 317,27 €	Dépenses		503 842,97 €
Recettes		45 022,05 €	Recettes		446 154,40 €
Résultat de l'exercice 2023		-2 295,22 €	Résultat de l'exercice 2023		<b>-57 688,57 €</b>
Reprise du résultat antérieur		3 046,07 €	Reprise du résultat antérieur		<b>57 688,57 €</b>
Résultat cumulé fin 2023		<b>750,85 €</b>	Résultat cumulé fin 2023		<b>0,00 €</b>
			Restes à réaliser en dépense		
			Restes à réaliser en recette		
			Résultat des restes à réaliser		<b>0,00 €</b>
<b>Résultat global cumulé de fonctionnement</b>		<b>750,85 €</b>	<b>Résultat global cumulé d'Investissement</b>		<b>0,00 €</b>
<b>Résultat final cumulé au 31/12/2023</b>					<b>750,85 €</b>

**M. LE PRÉSIDENT** : Ce dossier est soldé.

**COMPTA Eau et Assainissement 2023**  
**Présentation des comptes Administratifs**

FONCTIONNEMENT		Montant	INVESTISSEMENT		Montant
Dépenses		313 537,99 €	Dépenses		0,00 €
Recettes		252 700,00 €	Recettes		0,00 €
Résultat de l'exercice 2023		<b>-60 837,99 €</b>	Résultat de l'exercice 2023		<b>0,00 €</b>
Reprise du résultat antérieur		<b>-46 415,25 €</b>	Reprise du résultat antérieur		<b>0,00 €</b>
Résultat cumulé fin 2023		<b>-107 253,24 €</b>	Résultat cumulé fin 2023		<b>0,00 €</b>
			Restes à réaliser en dépense		0,00 €
			Restes à réaliser en recette		0,00 €
			Résultat des restes à réaliser		<b>0,00 €</b>
<b>Résultat global cumulé de fonctionnement</b>		<b>-107 253,24 €</b>	<b>Résultat global cumulé d'Investissement</b>		<b>0,00 €</b>
<b>Résultat final cumulé au 31/12/2023</b>					<b>-107 253,24 €</b>

**COMPTA MSP ( Maison Santé Pluriprofessionnelle) 2023  
Présentation des comptes Administratifs**

FONCTIONNEMENT		Montant	INVESTISSEMENT		Montant
Dépenses		9 026,36 €	Dépenses		223 361,34 €
Recettes		15 000,00 €	Recettes		800 000,00 €
Résultat de l'exercice 2023		5 973,64 €	Résultat de l'exercice 2023		576 638,66 €
Reprise du résultat antérieur			Reprise du résultat antérieur		
Résultat cumulé fin 2023		5 973,64 €	Résultat cumulé fin 2023		576 638,66 €
			Restes à réaliser en dépense		705 638,66 €
			Restes à réaliser en recette		129 000,00 €
			Résultat des restes à réaliser		-576 638,66 €
<b>Résultat global cumulé de fonctionnement</b>		<b>5 973,64 €</b>	<b>Résultat global cumulé d'Investissement</b>		<b>0,00 €</b>
<b>Résultat final cumulé au 31/12/2023</b>					<b>5 973,64 €</b>

**M. LE PRÉSIDENT** : Pour cette première maison de santé, l'objectif est de ne pas avoir recours à l'emprunt.

Le budget sera présenté lors de la prochaine séance, fin février. Cependant, 7 budgets sont déjà clos. Le budget principal est également déterminé.

**M. Kamel FERRAG** : Normalement, une commission des finances est prévue.

**M. Emmanuel BOURSAULT** : La commission des finances se réunira le 12 février à 10 h 00. La date est un peu avancée par rapport à d'habitude parce qu'avec le passage à la M57, les membres de la commission doivent être convoqués 15 jours avant la tenue de cette réunion. Il faut faire apparaître les actions « vertes » et tout ce qui est fait en matière de développement durable. Il s'agit d'une présentation comptable qui n'a pas d'incidence par rapport au budget voté.

*L'assemblée prend acte de la présentation du DOB.*

## 9. QUESTIONS DIVERSES

**M. Thierry CORNIOT** : Un nouveau programme va sortir pour des aménagements sportifs de cours d'école ou des alentours de la cour d'école. Un programme de rénovation des locaux sportifs est prévu à la demande des communes. Les premiers dossiers complets seront les premiers servis. Je vous transmettrai un mail sur ce programme pour que vous commenciez à préparer vos dossiers.

*La séance est levée à 20 h 47.*

